
TechNot2019 | 3e Forum Technologies et Notariat

"Comprendre, expérimenter et s'approprier le numérique et l'innovation"

1) Pourquoi organiser une telle journée ?

En 2019, il s'agit de la 3e édition du Forum Technologies et Notariat - #TECHNOT, organisée conjointement par la **Chambre des Notaires de Paris et Paris Notaires Services**.

Son objectif est de confronter la profession notariale à la transformation numérique, à ses enjeux, à ses risques et surtout à ses opportunités. À la fois collectivement, mais également individuellement, par chaque notaire, chaque office. Pour ce faire, le TechNot réunit le plus grand nombre d'interlocuteurs et de partenaires pertinents sur les questions technologiques intéressants la profession notariale (plus de 40 exposants, plusieurs dizaines d'orateurs...).

Nous devons tous prendre conscience - notaires, collaborateurs, partenaires de la profession - que notre environnement change, et rapidement. Les questions prospectives de l'édition 2018 sont les sujets pratiques d'aujourd'hui. L'intelligence artificielle est au coeur de nos préoccupations, la blockchain aux portes des études. Nous devons comprendre les outils numériques, les utiliser au mieux au bénéfice de nos clients et de nos entreprises notariales, et nous en servir pour développer nos services, tant pour les particuliers, que pour les professionnels ou les acteurs du Grand Paris.

Avec un réel esprit d'ouverture, le TechNot permet donc à l'ensemble de la communauté notariale d'appréhender rapidement des outils, services ou concepts nouveaux pour la profession de notaire – Intelligence Artificielle, blockchain, crypto-monnaies, numérisation de la relation client, protection des données, RGPD... - et de rencontrer les entreprises et start-ups qui peuvent accompagner à la fois, la Chambre, les offices et les notaires, dans la transition numérique. **Entre prospective et applications pratiques.**

2) Cette année le TechNot est particulièrement tourné vers l'IA et la blockchain...

L'Intelligence Artificielle et la blockchain sont des technologies complexes qu'il nous faut analyser, dont nous devons mesurer l'impact. C'est l'objectif premier du TechNot. Puis le notariat doit envisager les opportunités qu'elles représentent pour la profession, dans l'immobilier, dans la relation client, dans le développement de nouvelles activités pour les études.

Enfin, nous devons nous les approprier en menant des expérimentations, en nouant des partenariats avec des opérateurs d'IA ou de blockchain, et **les adapter à nos engagements professionnels de sécurité juridique, de confidentialité, de conformité à la loi...**

C'est le sens du TechNot et du Fonds pour l'innovation mis en place par la Chambre des Notaires de Paris et désormais opérationnel.

3) Comment les notaires ont-ils pris le virage de l'innovation technologique ?

Le notariat est une profession juridique plutôt en avance du point de vue technologique.

Avec le Conseil Supérieur du Notariat, les Notaires de Paris et du Grand Paris travaillent à conserver cette avance. C'est pourquoi la Chambre des Notaires de Paris a mis en place un **Fond de l'Innovation** qui est aujourd'hui doté de plus de 6 millions d'euros pour investir dans des nouvelles technologies, pour faciliter et améliorer le service client.

Les Notaires de Paris ont de grandes ambitions notamment en faisant de la recherche et du développement sur l'intelligence artificielle ou encore avec la Blockchain notariale qui a été mise en place de manière expérimentale dans certaines études de la Capitale.

Tout l'enjeu de la profession notariale est donc, avec la transition numérique, de rester à la pointe de l'innovation pour répondre aux besoins et aux demandes de nos clients, tout en s'assurant du respect des contraintes légales et de la sécurité juridique.

La Chambre des Notaires de Paris regroupe plus de 1 700 notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne, (94) qui exercent au sein de 410 études et emploient plus de 5 500 collaborateurs.

Chaque année, 3 millions de personnes franchissent la porte de leurs études et les notaires établissent en moyenne 300 000 actes, dont 120 000 ventes immobilières et 18 000 déclarations de succession.

Les notaires accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie personnelle et familiale : concubinage, achat d'un bien immobilier, mariage, PACS, divorce, adoption, remariage et famille recomposée, tutelle, succession...

Télécharger le communiqué de presse au format PDF